

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026
PROCES-VERBAL/COMPTE-RENDU

CONVOCAATION :

Le 30 juin 2026, le Conseil Municipal a été convoqué, en session ordinaire pour le 6 juillet 2026 à 19 heures 30, à l'hôtel de ville.

ORDRE DU JOUR :

ASSOCIATIONS

EDUCATION

1/ Subvention de fonctionnement 2026 à l'association « Les amis de la librairie aux Bons Mots »

2/ Subvention exceptionnelle à l'association « Bien vivre au Pouzin »

3/ Subventions 2026 aux associations Sports et Loisirs par l'Office Municipal des Sports

RESSOURCES

HUMAINES

4/ Modification du tableau des effectifs du personnel

SEANCE :

Le **six juillet deux mille vingt-six**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 30, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Christophe VIGNAL, Maire.

Etaient présents :

Christophe VIGNAL - Gérard AMBERT - Valérie DUPRE - Patrick HAOND - Valérie MOULIN - Fabien FERRIER - Christelle ARNOL - Bernard PIGEAU-AQUE - Yvan CALLON- Vasilica POPA - Luc MESEGUER - Sonia LECLERE - Ludivine VETTER - Julien NURY - Aymeric BREGOIN - Angélique MEGNANT - Huguette CLAIR - Christophe CHAREYRON - Marie BERNARD

Etaient excusés et avaient donné procuration : Odette VIALATTE à Aymeric BREGOIN - Manuela BARROS à Ludivine VETTER - Gilbert MOULIN à Christophe CHAREYRON - Cécile MARTIN à Huguette CLAIR

Secrétaire de séance :

Aymeric BREGOIN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

1/ Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 15 juin 2026 est approuvé à l'unanimité

2/ Mr le Maire procède au compte-rendu des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délibération du 25 mai 2020 et du 20 mars 2026

Date	Nomenclature	Décision n°	Objet	Tiers	Montant dépense HT	Montant recette
15/06/2026	1,1	DEC2026-73	Commande d'un abonnement de cybersécurité	ORANGE	4 419,80	
15/06/2026	1,1	DEC2026-74	Commande d'un ballon d'eau chaude	DEPAN GAZ SANIT	2 058,00	
15/06/2026	1,1	DEC2026-75	Commande de diverses fournitures pour les systèmes d'arrosage des stades	HYDRALIANS	3 616,93	
17/06/2026	1,1	DEC2026-76	Commande guirlandes de Noël	REXEL	601,80	

3/ Mr le Maire présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour :

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
A L'ASSOCIATION « Les Amis de la librairie aux Bons Mots »**

75/Subventions

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de fonctionnement 2026 transmise par l'association « Les Amis de la librairie aux Bons Mots », créée en 2025.

Le dossier de demande de subvention n'avait pas été intégrée à la répartition générale des subventions 2026 versées aux associations communales lors de la séance du Conseil municipal du 15 juin dernier.

L'association propose notamment dans son dossier l'organisation de rencontres d'auteurs avec des séances de dédicaces.

Le budget prévisionnel 2026 est de 1710€ de dépenses.

Mr le Maire propose d'accorder une subvention de fonctionnement 2026 de 300€.

Propos de M. Brégoïn: «En tant que directeur général de la librairie, et même si je ne suis pas membre de l'association, je ne prendrai pas part au vote. »

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (22 pour, 0 contre, 0 abstention) :

Aymeric BREGOIN ne prend pas part au vote

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 300€ au bénéfice de l'association « Les amis de la librairie aux bons mots».

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION « BIEN VIVRE AU POUZIN »
75/Subventions

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle transmise par l'association « Bien vivre au Pouzin » pour l'organisation d'un Repas Citoyen.

L'association, nouvellement créée, a pour objectif principal de renforcer le lien social et de favoriser les rencontres entre les habitants.

Elle souhaite organiser son premier événement avec un Repas Citoyen ouvert à tous le 1^{er} août prochain.

L'association souhaite obtenir le soutien de la commune et a transmis un budget prévisionnel de 1841€ de dépenses sur la base de 100 participants.

Considérant l'intérêt de ce projet, Mr le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 300€ pour aider l'association à organiser cet événement.

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ au bénéfice de l'association « Bien vivre au Pouzin », pour l'organisation d'un Repas Citoyen le 1^{er} août 2026.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTS ET LOISIRS
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
- Répartition 2026 -
75/subventions

L'Office Municipal des Sports (OMS) est une structure de proposition et de concertation émettant notamment un avis consultatif sur la répartition des subventions communales attribuées aux associations sportives et de loisirs pouzinoises.

L'OMS propose d'attribuer pour l'année 2026 une somme de 24 860 €, calculée selon le nombre de licenciés, de sections et d'associations sportives.

Mr le Maire rappelle que la commune a attribué 25 876 € pour l'année 2025.

Au titre de l'exercice 2026 et sur la base de cette dotation, l'OMS a proposé la répartition suivante :

ASSOCIATIONS/Sections	Subvention 2026	Subvention 2025
A.P.S. PETANQUE	828 €	1 028 €
ARDECHE LE POUZIN HB07	6 695 €	7 292 €
CK3 VALLEES	1 126 €	1 077 €
TENNIS DE TABLE	1 427 €	1 357 €
MUSCULATION POUZINOISE	- €	- €
BOXING CLUB	- €	- €
LEZARDS VAGABONDS	2 465 €	2 255 €
UGSEL	990 €	1 009 €
USEP	1 138 €	948 €
UNSS	1 033 €	1 370 €
LSI BADMINTON	487 €	483 €
LSI EVEIL DANSE	413 €	445 €
HIT CARDIO	352 €	386 €
LSI GIRLY STYLE	747 €	762 €
LSI GYM VOLONTAIRE	345 €	392 €
LSI DANSE de SOCIETE	351 €	385 €
LSI HIP HOP	- €	498 €
LSI FIT DANSE	362 €	373 €
LSI SOPHROLOGIE	333 €	365 €
LSI DANSE MODERN JAZZ	494 €	571 €
LSI HEELS	350 €	690 €
LSI PILATES	372 €	386 €
Sous Total LSI	4 606 €	5 735 €
YOGA	415 €	407 €
CRAZY BOOT'S COUNTRY	365 €	370 €
SPELOCLUB POUZINOIS	331 €	- €
LA GAULE POUZINOISE	1 529 €	1 190 €
LES CHIENS DE LA PAYRE	767 €	609 €
CYCLOTOURISME POUZINOIS	335 €	339 €
AIKIDO	511 €	588 €
OMS	300 €	300 €
TOTAUX	24 860 €	25 876 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

-**Décide** d'accorder 24 860€ pour l'année 2026 aux associations Sports et loisirs ;

-**Approuve** la répartition proposée par l'OMS pour l'année 2026 telle que décrite dans la présente délibération ;

-**Autorise** le versement des subventions aux associations concernées ;

-**Dit** que les crédits sont inscrits au budget communal.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

41 personnel

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Le Maire informe que suite à l'inscription de plusieurs agents au tableau annuel d'avancement de grade, et compte tenu de la qualité de ces agents, il propose de créer le poste suivant :

- Un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 7 juillet 2026 ;

Le Maire informe également qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne au 23 février 2026.

A l'issue de cette inscription sur la liste d'aptitude et compte tenu de la qualité de l'agent, Monsieur le Maire propose donc de créer à compter du 7 juillet 2026 le poste suivant :

- Un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Décide** d'accéder à la proposition du Maire ;

- **Décide** de créer à compter du 7 juillet 2026 :

- Un emploi permanent de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,

- un emploi permanent d'Agent de Maîtrise à temps complet.

- **Décide** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ;

- **Décide** que la création de ces postes donnera lieu à l'inscription des crédits budgétaires annuels de la Commune.

- **Décide** le Maire est autorisé à prendre les dispositions nécessaires pour nommer les agents concernés,

- **Décide** que les anciens postes seront supprimés après avis de la Commission Technique Paritaire.

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE 06/07/2026

EMPLOIS PERMANENTS

Grades ou Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires créés	Dont à temps non-complet	Effectifs pourvus	Dont Pourvus par un fonctionnaire	Dont contractuels (permanents)
Service Administratif						
Attaché Principal	A	1	0	1	1	
DGS (emploi fonctionnel)	A	1	0	1	1	
Chargé de mission Natura 2000	A	2	1	0	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	0	0	
Rédacteur	B	1	0	1	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	0	3	3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	0	0	
Secteur Technique						
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	0	0	
Technicien	B	2	0	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	3	0	1	1	
Agent de maîtrise	C	6	1	4	4	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	1	2	2	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7	1	5	5	
Adjoint technique	C	9	7	7	3	4
Police Municipale						
Brigadier chef principal	C	2	0	2	2	
Secteur Culturel						
Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	C	1	0	1	1	
Secteur Social						
A.T.S.E.M principal de 1ère classe	C	3	0	2	2	
A.T.S.E.M principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	
	TOTAL	51	13	33	29	4

EMPLOIS NON-PERMANENTS - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (NON-TITULAIRES)

Grades ou Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires créés	Dont temps non-complet	Effectifs pourvus
Adjoint technique	C	6	1	2
	TOTAL	6	1	2

EMPLOIS NON-PERMANENTS ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (NON-TITULAIRES)

période du 01/04 au 30/09

Grades ou Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires créés	Dont temps non-complet	Effectifs pourvus
Adjoint technique	C	2	0	1
	TOTAL	2	0	1

EMPLOIS NON-PERMANENTS - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Grades ou Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires créés	Dont temps non-complet	Effectifs pourvus
Adjoint technique	C	2	0	0
	TOTAL	2	0	0

Informations diverses

Propos de Christophe Vignal : La préfecture met en place chaque jour une carte du risque incendie. On est en orange, donc les feux d'artifice sont interdits. On attend mercredi pour prendre une décision sur l'annulation du feu d'artifice de lundi 13 juillet en fonction de l'évolution, mais nous ne souhaitons pas attendre le dimanche soir pour devoir l'annuler.

Propos de Fabien Ferrier : Les conditions sont aujourd'hui dramatiques avec le risque d'incendie, et surtout il n'y aura pas de pompiers disponibles car ils sont mobilisés sur les feux de forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Christophe VIGNAL

Aymeric BREGOIN